



Exclusions définitif d'un collèe

Par **nanou asb**, le **19/02/2019 à 22:47**

Bonjour,rnrnS'il vous plaît, je veux de l'aide. Je suis une maman désespérée, déprimée.rnrnMa fille est au collèe, en 4e, elle a été exclue depuis juin 2018, avant les vacances, jusqu'à maintenant. Depuis 9 mois, l'académie ne lui a pas trouvé de collèe. Je veux des réponses. J'aimerais savoir s'ils ont le droit de laisser un élève tout ce temps-là sans le scolariser. Ma fille n'est pas bien du tout, elle veut vraiment retourner à l'école, elle a été exclue pour son comportement, elle a bien compris la leçon, ce sont des enfants, ils peuvent faire des erreurs, elle ne mérite pas d'être punie toute sa vie.rnrnS'il vous plaît, je ne dors pas la nuit à cause de ça, je n'ai pas de solution. Pouvez-vous me conseiller ? rnrnMerci d'avance.

Par **Visiteur**, le **19/02/2019 à 23:44**

BonjourrnrnPour qu'aucun collèe ne l'accepte malgré l'intervende l'Académie, c'est que son dossier est lourd.rnIl vous reste peut_être la solution du collèe privé.rnY avez vous pensé ?

Par **Tisuisse**, le **20/02/2019 à 07:44**

Bonjour nanou abs,rnrnQuel âge a votre fille ?rnMoins de 16 ans, l'E. N. a le devoir de lui trouver un nouvel établissement. Plus de 16 ans, l'instruction n'étant pas obligatoire, le Rectorat n'est obligé en rien.rnrnEn attendant, prenez rendez-vous avec votre député qui, lui, saura intervenir en votre faveur auprès de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale et ils trouveront très certainement une solution.